

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Département du Bas-Rhin
Commune d'ODRATZHEIM
Procès-Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 janvier 2021
Convocation du 18 janvier 2021

Conseillers		Sous la Présidence de M. François JEHL
Élus :	11	
En exercice :	11	
Présents :	9	
Membres Présents :	Madame Pia PAIVA, Adjointe au Maire, Monsieur Sten GUILLAUME, Adjoint au Maire.	
	Mmes Stéphanie BOETSCH, Christine SCHALL et Marcelle WENDLING, Conseillères Municipales MM. Clément HECKMANN, Thierry KUHN, et Raymond SCHUHMACHER, Conseillers Municipaux	
Membres Absents	MM. Arnaud PONEL et Philippe SCHAHL - Excusés	

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du Conseil Municipal du 3 décembre 2020,
1. Compte administratif 2020
 2. Compte de gestion 2020,
 3. Affaire de personnel : création de poste
 4. Désignation du correspondant communal de l'INSEE,
 5. Acceptation du montant des attributions compensatoires définitives versées par la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
 6. Vœux du Maire,
Divers et Informations,

Monsieur Le Maire François JEHL ouvre la séance à 19 heures et salue l'ensemble des Conseillers présents pour cette première réunion de l'année 2021. Il souhaite à chacune et chacun les meilleurs vœux pour une belle et bonne année 2021 et forme le vœu que la nouvelle année qui reste à écrire saura nous offrir de petits coins de ciel bleu !

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 3 décembre 2020 :

Le Procès-Verbal de la séance du 3 décembre 2020 a été adressé aux Membres du Conseil Municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les Membres présents dans la forme et la rédaction proposées,

01-21. Compte Administratif 2020 :

Monsieur le Maire donne lecture et commente dans le détail le Compte Administratif 2020 de la Commune. Conformément aux dispositions de l'art. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil élit Madame Pia PAIVA, Présidente de séance.

Le Maire, François JEHL se retire pour le vote du compte administratif.

Après avoir entendu les explications et pris connaissance de l'ensemble des documents budgétaires, Les membres présents, à l'unanimité et après en avoir débattu,

- **Approuvent le Compte Administratif 2020 qui se décompose comme suit :**

Fonctionnement :	Dépenses :	306 836,63 €	
	Recettes :	366 721,46 €	
	Soit un Excédent de		59 884,83 €
Investissement :	Dépenses :	117 524,16 €	
	Recettes :	111 245,52 €	
	Soit un Déficit de		6 278,64 €
Avec les reports de l'Année 2019			
Fonctionnement :	Excédent cumulé 2019:	147 416,17 €	
	Excédent 2020 :	59 884,83 €	
	Soit un Excédent cumulé de :		207 301,00 €
Investissement :	Excédent 2019 :	101 060,68 €	
	Déficit 2020 :	6 278,64 €	
	Soit un Excédent cumulé de		94 782,04 €
Résultat de l'exécution du budget - Excédent			302 083,04 €

02-21. Compte de Gestion 2020 :

Après examen et commentaires relatifs à la gestion des fonds de la Commune d'Odratzheim pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, sur proposition du Maire,

Sur proposition du Maire et après en avoir débattu,

Les membres présents, à l'unanimité :

- **Approuvent le Compte de Gestion 2020,**
- **Donnent décharge au Receveur Municipal, Trésorier à Wasselonne, pour la gestion des fonds de la Commune.**

03-21. Affaire de personnel : Création de poste :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de disponibilité, avec effet du 1^{er} mai 2021, de Madame Dominique GRANDIDIER, Secrétaire de Mairie au grade de Rédacteur Territorial.

Vu la demande de disponibilité de Madame Dominique Grandidier,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De la création d'un poste d'Adjoint Administratif et/ou de Rédacteur titulaire par voie de mutation ou Contractuel par recrutement direct.**
- **Les autres modalités sont les suivantes : poste à temps non complet (29 heures/semaine) pouvant évoluer vers un poste à temps complet (35 heures/semaine).**
- **Charge le Maire de publier le poste et de procéder à l'embauche.**

04-21 : Désignation du correspondant communal de l'I.N.S.E.E. :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'I.N.S.E.E. sollicite la nomination d'un correspondant enquêtes ménages au niveau communal permettant d'assurer le lien entre les enquêteurs de l'I.N.S.E.E. et les administrés susceptibles d'être contactés en vue de l'enquête qui sera effectuée dans le courant de l'année 2021.

Vu la demande de l'Institut National de la Statistiques et des Études Économiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité,

- **Désigne Madame Pia PAIVA, Adjointe au Maire qui s'est portée volontaire,**
- **Charge le Maire d'en informer l'I.N.S.E.E.**

05-21. Acceptation du montant des attributions compensatoires définitives versées par la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble :

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C paragraphe V qui dispose que l'établissement public de coopération intercommunale verse à chaque commune membre une attribution de compensation,

Vu la délibération n° 06/2017 du 11 Janvier 2017 du Conseil de Communauté instaurant le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique,

Vu la délibération n° 06/2020 du 4 Février 2020 du Conseil de Communauté fixant le montant des attributions compensatoires provisoires à verser aux communes membres au titre de l'année 2020,

Vu le rapport de la réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) du 1^{er} Décembre 2020,

Vu la délibération n°41-20 du 3 Décembre 2020 du Conseil Municipal adoptant le rapport de la C.L.E.C.T.,

Vu la délibération n° 131/2020 du 17 Décembre 2020 du Conseil de Communauté arrêtant le montant définitif des attributions de compensations à verser aux communes membres au titre de l'exercice 2020,

CONSIDÉRANT que le rapport de la C.L.E.C.T. est transmis aux communes membres appelées à approuver celui-ci par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'en application du 1 du 5° du V de l'article 1609 nonies C, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) est chargée d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation,

CONSIDÉRANT également que les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur E.P.C.I. lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la Fiscalité Professionnelle Unique et qu'il s'agit d'une dépense obligatoire de l'E.P.C.I. ou, le cas échéant, des communes membres, si l'attribution de compensation est négative,

CONSIDÉRANT par ailleurs qu'il appartient au Conseil de Communauté d'arrêter le montant définitif des attributions de compensation pour chacune de ses communes membres en s'appuyant sur le rapport de la C.L.E.C.T.,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte le montant définitif des attributions compensatoires pour l'année 2020, pour un montant de 17 199 €uros versées par la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble à la commune d'Odratzheim conformément au tableau joint en annexe de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 12/01/2021

Reçu en préfecture le 12/01/2021

Affiché le

COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG VIGNOBLE
67310 WASELONNE

ANNEXE ID : 067-200068864-20210112-DELI1312020-DE
DU 17 DECEMBRE 2020

AC Définitives 2020

Communes	Attribution des compensations fiscales 2018*	Impact Fibre	Attribution des compensations fiscales 2020 proposées
BALBRONN	12 407 €	-1 527 €	10 880 €
BERGBIETEN	12 650 €	-766 €	11 884 €
COSSWILLER	6 614 €	-1 194 €	5 420 €
CRASTATT	2 322 €	-563 €	1 759 €
DAHLENHEIM	13 217 €	-1 703 €	11 514 €
DANGOLSHEIM	8 861 €	-419 €	8 442 €
FLEXBOURG	6 665 €	-1 008 €	5 657 €
HOHENGOEFT	7 309 €	-1 067 €	6 242 €
JETTERSWILLER	865 €	-387 €	478 €
KIRCHHEIM	78 470 €	-1 517 €	76 953 €
KNOERSHEIM	5 077 €	-480 €	4 597 €
MARLENHEIM	1 334 378 €	-10 555 €	1 323 823 €
NORDHEIM	70 927 €	-1 982 €	68 945 €
ODRAZHEIM	18 158 €	-959 €	17 199 €
RANGEN	676 €	-401 €	275 €
ROMANSWILLER	58 967 €	-2 784 €	56 183 €
SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT	61 080 €	-2 760 €	58 320 €
TRAENHEIM	30 285 €	-1 532 €	28 753 €
WANGEN	14 535 €	-1 703 €	12 832 €
WANGENBOURG-ENGENTHAL	83 398 €	-3 949 €	79 449 €
WASELONNE	710 586 €	-14 802 €	695 784 €
WESTHOFFEN	54 413 €	-3 895 €	50 518 €
ZEHACKER	6 435 €	-587 €	5 848 €
ZEINHEIM	4 094 €	-445 €	3 649 €
Total	2 602 389 €	-56 983 €	2 545 406 €

* Il n'y a pas eu de révision en 2019

Wasselonne le 8 Janvier 2021



06-21. Vœux du Maire :

Devant l'impossibilité d'organiser la traditionnelle cérémonie des vœux en raison du contexte sanitaire, Monsieur Le Maire a souhaité adresser ses vœux aux Membres du Conseil Municipal ainsi qu'à la population. Il a notamment fait référence à « une année 2020 éprouvante à bien des égards, marquée par une crise sanitaire à l'échelle mondiale. Il souhaite que 2021 s'ouvre en nourrissant l'espoir de meilleurs présages tout en espérant que tout cela cesse au plus vite et que nous puissions retrouver une vie normale, en toute liberté, simplicité et sans contraintes. En cette période si particulière, le contexte m'autorise plus que jamais à vous souhaiter une année pleine de santé pour vous tous ainsi que pour toutes celles et ceux qui vous sont chers. Nous vivons en effet des temps difficiles et nous traversons une crise d'une ampleur inégalée depuis l'après-guerre. C'est dans cette situation inédite que la nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions il y a quelques mois, plongée dans l'urgence bien avant les premières heures de la mandature. Plus que jamais, cette crise planétaire nous enseigne collectivement que les valeurs de proximité, de solidarité et d'écoute doivent être le fil rouge de notre action au

quotidien pour œuvrer, ensemble, à l'essor de notre Commune et au bien-être de ses habitants.... Remerciant ses Adjointes Pia PAIVA et Sten GUILLAUME, il félicite l'ensemble de l'équipe municipale avec laquelle il a beaucoup de plaisir à travailler pour le développement de la commune. il adresse un message de soutien particulier au monde associatif pour lequel l'année 2020 aura été une « année blanche » en raison de l'annulation de l'ensemble des manifestations. S'il est un constat qu'ensemble nous pouvons faire, c'est que l'absence de manifestations locales et autres moments de convivialité empêchent les relations directes avec nos concitoyens. Je n'ai pas vraiment le sentiment, j'espère me tromper, que le premier semestre de cette année marquera une amélioration de la situation sanitaire ! En reprenant les projets prévus en 2021, il indique qu'à son échelle et loin de ce tumulte, notre municipalité s'efforce depuis de nombreuses années à œuvrer dans le même esprit, en maintenant « une certaine idée » d'Odratzheim, où les notions de solidarité et d'ouverture se conjuguent avec celles de développement économique et social dans un environnement préservé. Avant de conclure, il souhaite qu'ensemble nous restions toujours plus proches de nos concitoyens, Quelqu'un a dit « je m'intéresse à l'avenir parce que c'est là que je vais passer ma vie », il en est de même pour notre commune et plus largement pour notre communauté de communes ; elles nous intéressent parce que nous pouvons y vivre très bien tous ensemble. Reprenant une citation de Jean Jaurès, il indique non sans optimisme « **il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent et une confiance inébranlable pour l'avenir** ».

Divers et Informations :

- **Le Permis de construire modificatif suivant a été déposé :**

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
07-01-2021	PC 067-354-17-R0005 M01	AZAM Julien	Mur de clôture


- Les **Déclarations Préalables de Travaux** suivantes ont été déposées :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
08-12-2020	DP-067-354-20-R0020	Mme GIESSENHOFFER Marie-Claire	Clôture, mur et portillon
21-12-2020	DP-067-354-20-R0021	Mme BIETH Brigitte	Piscine enterrée et mur
14-01-2021	DP-067-354-21-R0002	M. FAULLIMMEL Jean-Paul	Clôture sur muret existant
19-01-2021	DP-067-354-21-R0002	M. STANISLAS Thomas	Clôture
19-01-2021	DP-067-354-21-R0002	M. STANISLAS Thomas	Piscine

- Les **Déclarations Préalable de Travaux** suivantes ont été acceptées :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
15-01-2021	DP-067-354-20-R0017	M. MAREST Johann 24 rue des vergers	Piscine et abri de jardin
21-01-2021	DP-067-354-21-R0001	M. WOURMS Pascal 10 rue du coin	Mur béton avec barrière bois
08-12-2020	DP-067-354-20-R0018	Mme MUNCH Adeline	Mur de soutènement, piscine, pool house et abri de jardin
08-12-2020	DP-067-354-20-R0019	M. SICILIANO Benjamin	Mur de soutènement et terrasse

- Soucieux d'harmoniser la circulation dans le village et de réduire la vitesse dans la traversée de la Commune, Monsieur le Maire propose de réduire la circulation sur l'ensemble de la commune à **40 kilomètres à l'heure**. Une consultation des communes voisines permettant une meilleure harmonisation sera engagée.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la **Commission des Finances** se réunira le mardi 23 février 2021.
- **La prochaine réunion du Conseil Municipal** aura lieu le jeudi 11 mars 2021.

<p style="text-align: center;">François JEHL</p> 	<p style="text-align: center;">Pia PAIVA</p>	<p style="text-align: center;">Sten GUILLAUME</p>	<p style="text-align: center;">Stéphanie BOETSCH</p>
<p style="text-align: center;">Clément HECKMANN</p>	<p style="text-align: center;">Thierry KUHN</p>	<p style="text-align: center;">Arnaud PONEL</p> <p style="text-align: center;">Absent Excusé</p>	<p style="text-align: center;">Philippe SCHAHL</p> <p style="text-align: center;">Absent Excusé</p>
<p style="text-align: center;">Christine SCHALL</p>	<p style="text-align: center;">Raymond SCHUHMACHER</p>	<p style="text-align: center;">Marcelle WENDLING</p>	